

CONSEIL DE COMMUNAUTÉ
Séance du 14 juin 2018 à 18h30,**À Méry – Savoie Hexapôle – Bâtiment l'Agrion**

Présents : (T = Titulaire ; S= Suppléant(e) votant,)

1	AIX-LES-BAINS	T	Dominique DORD	
2	AIX-LES-BAINS	T	Marina FERRARI	Pouvoir d'Aurore MARGAILLAN
3	AIX-LES-BAINS	T	Renaud BERETTI	Pouvoir de Nicolas VAIRYO
4	AIX-LES-BAINS	T	Michel FRUGIER	
5	AIX-LES-BAINS	T	Claudie FRAYSSE	
6	AIX-LES-BAINS	T	Aurore MARGAILLAN	Départ après la 25 ^{ème} délibération
7	AIX-LES-BAINS	T	Jean-Marc VIAL	Pouvoir de Jérôme DARVEY
8	AIX-LES-BAINS	T	Christiane MOLLAR	Pouvoir de Pascale PELLER
9	AIX-LES-BAINS	T	Evelyne FORNER	Pouvoir d'Isabelle MOREAUX
10	AIX-LES-BAINS	T	Jean-Claude CAGNON	
11	AIX-LES-BAINS	T	Thibaut GUIGUE	Départ après la 28 ^{ème} délibération
12	AIX-LES-BAINS	T	André GIMENEZ	
13	LA BIOLLE	T	Blandine BELLANCA	Pouvoir de Fabien COUDURIER
14	BOURDEAU	T	Jean-Marc DRIVET	
15	LE BOURGET DU LAC	T	Marie-Pierre FRANÇOIS	Départ après la 25 ^{ème} délibération
16	LE BOURGET DU LAC	T	Pierre HOCHARD	
17	LE BOURGET DU LAC	T	Françoise CARON	Pouvoir de Marie-Pierre FRANCOIS Départ après la 44 ^{ème} délibération
18	LE BOURGET DU LAC	T	Philippe LANÇON	
19	BRISON SAINT INNOCENT	T	Jean-Claude CROZE	
20	BRISON SAINT INNOCENT	T	Florence DUNOYER	
21	CHINDRIEUX	T	Marie-Claire BARBIER	
22	DRUMETTAZ-CLARAFOND	T	Nicolas JACQUIER	
23	DRUMETTAZ-CLARAFOND	T	Danièle BEAUX-SPEYSER	
24	ENTRELACS	T	Bernard MARIN	
25	ENTRELACS	T	Claude GIROUD	Départ après la 44 ^{ème} délibération
26	ENTRELACS	T	Yves GRANGES	
27	ENTRELACS	T	Christophe DERIPPE	
28	ENTRELACS	T	Jean-François BRAISSAND	
29	GRESY-SUR-AIX	T	Robert CLERC	
30	GRESY-SUR-AIX	T	Colette GILLET	Pouvoir d'Elisabeth ASSIER
31	GRESY-SUR-AIX	T	Didier FRANCOIS	
32	MERY	T	Nathalie FONTAINE	Pouvoir d'Eudes BOUVIER
33	LE MONTCEL	T	Jean-Christophe EICHENLAUB	
34	MOTZ	T	Olivier BERTHET	
35	MOUXY	T	Gabrielle KOEHREN	Départ après la 31 ^{ème} délibération
36	MOUXY	T	Nicolas MARC	
37	PUGNY-CHATENOD	T	Jean-Guy MASSONNAT	
38	RUFFIEUX	T	Olivier ROGNARD	
39	SAINT OFFENGE	T	Bernard GELLOZ	
40	SAINT OURS	T	Christian REBELLE	
41	SERRIERES-EN-CHAUTAGNE	S	Jean-Marc JOURDAN	
42	TRESSERVE	T	Eric COURSON	Pouvoir d'Annie MOULIN Arrivé après la 26 ^{ème} délibération
43	TREVIGNIN	T	Gérard GONTHIER	
44	VIVIERS-DU-LAC	T	Martine SCAPOLAN	Pouvoir de Robert AGUETTAZ
45	VOGLANS	T	Yves MERCIER	
46	VOGLANS	T	Martine BERNON	

22 communes présentes

Absents excusés :

AIX-LES-BAINS
AIX-LES-BAINS
AIX-LES-BAINS
AIX-LES-BAINS
LA BIOLLE
CHANAZ
CONJUX
GRESY-SUR-AIX
MERY
SAINT PIERRE DE CURTILLE
SERRIERES-EN-CHAUTAGNE
TRESSERVE
VIVIERS-DU-LAC

Isabelle MOREAUX-JOUANNET
Pascal PELLER
Nicolas VAIRYO
Jérôme DARVEY
Fabien COUDURIER
Yves HUSSON
Claude SAVIGNAC
Elisabeth ASSIER
Eudes BOUVIER
Sylvie L'HEVEDER
Denise de MARCH
Annie MOULIN
Robert AGUETTAZ

Autres présents non votants :

Marc MORAND
Frédéric GIMOND
Laurent LAVAISSIERE
Christophe PIRAT
Olivier VERDENAL
Fabien DIDIER
Françoise GRAVIER
Véronique MERMOUD
Estelle COSTA de BEAUREGARD

Pugny-Chatenod
Directeur Général des Services
Directeur Général Adjoint
Directeur des services à la population
Directeur financier
Directeur des Ressources Humaines
Responsable Pilotage de la performance
Responsable Urbanisme – Habitat - Foncier
Responsable Juridique/Assemblées

L'assemblée s'est réunie sur convocation du 7 juin 2018 à laquelle était joint un dossier de travail de 424 pages comprenant ordre du jour, notes de synthèse et 56 projets de délibérations. Le quorum est atteint : la séance est ouverte avec 45 présents (44 titulaires et 1 suppléant), et 53 votants.



DÉLIBÉRATION

N° : 31 Année : 2018
Exécutoire le : 19 JUIN 2018
Affichée le : 19 JUIN 2018
Visée le : 19 JUIN 2018

FINANCES

Régularisation du mécanisme de partage de la fiscalité au titre de l'année 2017 entre Grand Lac et Chambéry Métropole-Cœur des Bauges

Monsieur le Président rappelle qu'avant la création de Chambéry-Grand Lac Economie (CGLE) le 1^{er} juillet 2017, un mécanisme de partage de la fiscalité économique avait été mise en œuvre entre Grand Lac et Chambéry Métropole-Cœur des Bauges dans le cadre de conventions de péréquation sur les zones économiques de Savoie Technolac et de Savoie Hexapole.

Ces conventions ont été intégrées dans le nouveau pacte financier délibéré par le Conseil communautaire du 18 mai 2017.

Le versement de la péréquation fiscale par Grand Lac au titre de l'exercice 2017 ne peut être réalisé à l'appui de cette convention, entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2018.

Pour 2017, il convient de réaliser les flux financiers suivants :

- 376 881€ sont versés à Chambéry Métropole-Cœur des Bauges par Grand Lac au titre du partage de la fiscalité économique des ZAC 1 et 2 de Savoie Technolac,
- 625 893€ sont versés à Chambéry métropole-Cœur des Bauges par Grand Lac au titre du partage de la fiscalité économique des ZAC de Savoie Hexapole.

Soit un total de 1 002 774€

Aussi, il convient de délibérer conjointement avec Chambéry Métropole-Cœur des Bauges afin :

- De confirmer la continuité d'un mécanisme de partage de fiscalité entre Grand Lac et Chambéry Métropole-Cœur des Bauges antérieur à la création de CGLE,
- De s'accorder avec Chambéry Métropole-Cœur des Bauges sur le montant de 1 002 774€ pour la péréquation fiscale de l'exercice 2017.

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré :

- CONFIRME que le versement de la péréquation fiscale pour un montant de 1 002 774€ entre Grand Lac et Chambéry Métropole-Cœur des Bauges pour la totalité de l'exercice 2017,
- AUTORISE Monsieur le Président, ou son représentant, à approuver et signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération, d'effectuer l'appel de fonds correspondant et de procéder à son initiative et sans autre délibération du Conseil à toutes les formalités réglementaires entourant ce dossier;

Aix-les-Bains, le 14 juin 2018

Le Président,
Dominique DORD

- Délégués en exercice : 70
- Présents : 43
- Votants : 54
- Pour : 54
- Contre : 0
- Abstentions : 0
- Blancs : 0



Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte :

Régularisation du mécanisme du partage de la fiscalité au titre de l'année 2017 entre Grand Lac et Chambéry Métropole - Coeur des Bauges

Date de transmission de l'acte : 19/06/2018

Date de réception de l'accusé de réception : 19/06/2018

Numéro de l'acte : d2414 ([voir l'acte associé](#))

Identifiant unique de l'acte : 073-200068674-20180614-d2414-DE

Date de décision : 14/06/2018

Acte transmis par : Estelle COSTA DE BEAUREGARD

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte :

7. Finances locales

7.2. Fiscalité

7.2.3. Reversement de fiscalité des EPCI à leurs membres ou à d'autres EPCI

7.2.3.4. Reversement ou partage de fiscalité au profit des communes membres ou des EPCI